

COMMUNE DE FESSENHEIM – Haut-Rhin

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

séance du 3 novembre 2015

Sous la présidence de M. Claude BRENDER, maire, sont :

présents : Marie-Jeanne KIEFFER, Ghislaine BERINGER, Etienne SIGRIST, Bruno NAEGELIN, Lilly ANCEL, Eric SCHWEIN, Jean-François FOECHTERLE, Gérard VONAU, Michelle POTEMSKI, Valérie FLEURANCE, Lilian PLANCHAT, Yannick MEAL, Siegrid LESBAUPIN, Jean-Louis LIBSIG, Michèle MELLARD, Didier PEREIRA, Edith PORTAL

absents et excusés : Katia VOGEL

ont donné procuration : Katia VOGEL à Claude BRENDER

7. MOTION – INSCRIPTION DE LA COMMUNE HORS TAFTA

M. le maire retrace l'historique des négociations visant à la conclusion du traité de libre-échange entre les USA et l'UE. La Commission européenne a obtenu mandat de tous les États membres pour négocier avec les Etats-Unis le Transatlantic free trade area (TAFTA) en vue de conclure un accord de partenariat transatlantique de commerce et d'investissement. Cet accord, négocié dans le plus grand secret vise à instaurer un vaste marché de libre échange allant au-delà des accords de l'OMC.

A l'instar du CETA, signé entre l'UR et le Canada mais pas encore ratifié, le TAFTA présente de grands risques pour les petites et moyennes entreprises en interdisant par exemple aux collectivités locales de soutenir l'approvisionnement local dans leurs appels d'offres ou en imposant la règle du traitement national (aucune discrimination entre entreprises étrangères et nationales). L'objet essentiel des accords est de supprimer les barrières non tarifaires c'est-à-dire les règles jugées inutiles ou excessives pour la liberté du commerce.

Les différents investisseurs – État en cas d'atteinte à leurs « légitimes attentes » pourront être poursuivis devant une juridiction privée contournant ainsi les juridictions nationales ou européennes publiques sans souci des politiques publiques démocratiquement décidées. Cela a pour conséquence l'interdiction d'un retour en gestion publique de services privatisés ou délégués.

Les conséquences seront l'accroissement des inégalités sociales et environnementales.

Sur proposition de M. le maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide :

☞ **d'adopter** la motion suivante :

- **de demander** un moratoire des négociations sur le TAFTA et la diffusion immédiate des éléments de cette négociation ;
- **de demander** l'ouverture d'un débat national sur ce partenariat impliquant la participation des collectivités locales et des citoyens ;
- **de refuser** toute tentative d'affaiblir le cadre réglementaire national ou européen en matière d'environnement, de santé, de protection des travailleurs et des consommateurs.

Pour extrait conforme, caractère certifié exécutoire.

Fessenheim le 17 novembre 2015

le maire

Claude BRENDER

